

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VILLERS-SOUS- PAREID

Département (s) : 55 - Meuse

2014 - 2023

Surface cadastrale 77.23 75 ha

Surface retenue pour la gestion 77.24 ha

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du
public, limité à la partie technique de
l'aménagement conformément aux dispositions
de l'article D.212-6 du code forestier**

Altitudes extrêmes : 202 m - 224 m

Schéma régional d'aménagement : Lorraine

Identifiant national : A022174V



Direction Territoriale de Lorraine
Agence Territoriale de Verdun
Unité territoriale de Etain - Fresnes
Secteur de Les Eparges

Département : Meuse (55)
Arrondissement : Verdun
Région I.F.N. : Woëvre et annexes (427)
S.R.A. de Lorraine

**FORET COMMUNALE
DE VILLERS-SOUS-PAREID**

Surface cadastrale :

77 ha 23 a 75 ca

Surface retenue pour la gestion :

77 ha 24 a

PREMIER AMENAGEMENT FORESTIER

FORET EN CRISE SANITAIRE

2014 - 2023

Identifiant National : A022174V

Altitude	Supérieure : 224 m
	Inférieure : 202 m

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT.....	4
TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement.....	5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales	7
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	8
1.2.1 Description du milieu naturel.....	8
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	8
1.2.1.2 Conditions climatiques.....	8
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie.....	8
1.2.1.4 Unités stationnelles.....	8
1.2.2 Description des peuplements forestiers.....	10
1.2.2.1 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt.....	10
1.2.2.2 Etat du renouvellement.....	12
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt.....	13
1.3.1 Production ligneuse.....	13
1.3.1.1 Volumes de bois produits	14
1.3.1.2 Desserte forestière	16
1.3.2 Fonction écologique	17
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	18
1.3.3.1 Accueil et paysage.....	18
1.3.3.2 Ressource en eau potable.....	18
1.3.4 Protection contre les risques naturels.....	18
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	19
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion	19
2.2 Traitements retenus.....	20
2.2.1 Traitements retenus	20
2.2.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité.....	20
2.3 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	20
2.4 Classement des unités de gestion.....	22
2.5 Programme d'actions	24
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	24
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	24
2.5.2.1 Coupes.....	24
2.5.2.2 Exploitation des bois	26
2.5.2.3 Infrastructure.....	26
2.5.2.4 Travaux sylvicoles	27

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	27
2.5.3.1 Biodiversité courante	27
2.5.3.2 Biodiversité remarquable (<i>hors réserves biologiques et réserves naturelles</i>).....	27
2.5.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles.....	27
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	28
2.5.4.1 Accueil et paysage.....	28
2.5.4.2 Ressource en eau potable.....	28
2.5.4.3 Chasse – Pêche	28
2.5.4.4 Droits d'usage et affouage.....	29
2.5.4.5 Richesses culturelles.....	29
2.5.5 Programme d'actions CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	30
Sans objet	30
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	30
2.5.6.1 Incendies de forêts	30
2.5.6.2 Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	30
2.5.6.3 Crises sanitaires subies par la forêt	30
2.5.6.4 Tassement des sols.....	30
2.5.7 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122-7 et 122-8 du code forestier	30
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....	31
3.1 Récapitulatifs.....	31
3.1.1 Volumes de bois à récolter.....	31
3.1.2 Estimation de la recette bois.....	32
3.1.3 Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	33
3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement.....	34
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES.....	35
Annexes	36
Cartes	36

Présentation synthétique de l'aménagement

Le contexte :

Depuis l'automne 2011, les gestionnaires forestiers publics et privés sont confrontés à une recrudescence du dépérissement de chênes pédonculés sur les régions naturelles du plateau Lorrain et de la Woëvre. A ce jour, le volume de bois dépérissant mobilisé, principalement en chêne pédonculé, dépasse les 60 000 m³ dans les forêts publiques de Lorraine, soit environ 10 % du volume pour cette essence annuellement mise sur le marché dans la région. Ce phénomène a conduit à déclencher une crise sanitaire conformément aux préconisations du guide de gestion "*des forêts en crise sanitaire*".

Les premières études réalisées par les experts et les scientifiques font apparaître des phénomènes complexes résultant de la combinaison de plusieurs facteurs variables dans la durée. Le chêne pédonculé est une essence nécessitant un bon approvisionnement en eau durant toute la période de végétation. Si ce besoin vital est souvent incriminé, il n'en demeure pas moins que nous sommes face à une crise sanitaire globale.

La faible réserve en eau des sols, la succession d'années sèches, le tassement des sols, l'âge, les attaques de chenilles défoliatrices sont autant de facteurs déclencheurs à l'origine du phénomène. Enfin, des facteurs aggravants (*champignons, insectes...*) voient le jour et conduisent à la mort des arbres.

Dans le cadre de la crise sanitaire, personne n'est en mesure de prévoir les évolutions du phénomène et ses conséquences, ce qui justifie de mettre en place une gestion adaptée pendant une période d'observation de 8 à 10 ans.

L'aménagement proposé pour les 10 prochaines années vise avant tout à adapter la gestion quotidienne en proposant des consignes souples au gestionnaire de terrain. L'ouverture en régénération de nouvelles parcelles n'est pas prioritaire. Les coupes seront réalisées dans les parcelles indemnes et on veillera à pratiquer une sylviculture dynamique en particulier dans les jeunes peuplements. Les investissements nécessaires concerneront en priorité les jeunes peuplements à régénérer. Cette gestion de crise intégrera les enjeux environnementaux et sociaux. Sur ce point, une vigilance s'imposera sur les effets des surpopulations de cervidés et les impacts sur le milieu.

Enfin, les dangers provoqués par les arbres dépérissants (*chutes de branches, écroulement, invasions de chenilles processionnaires...*) nécessiteront de mettre en oeuvre certaines recommandations auprès des usagers de la forêt.

Le programme d'actions prévoit :

Pour les coupes :

- le passage en coupe des peuplements adultes, avec des sylvicultures adaptées en fonction des essences et de l'état des peuplements.
- un renouvellement par coupes progressives de 2,79 ha (*4,00 ha si nécessaire*) de chênaies mûres et dépérissantes.

Pour les travaux :

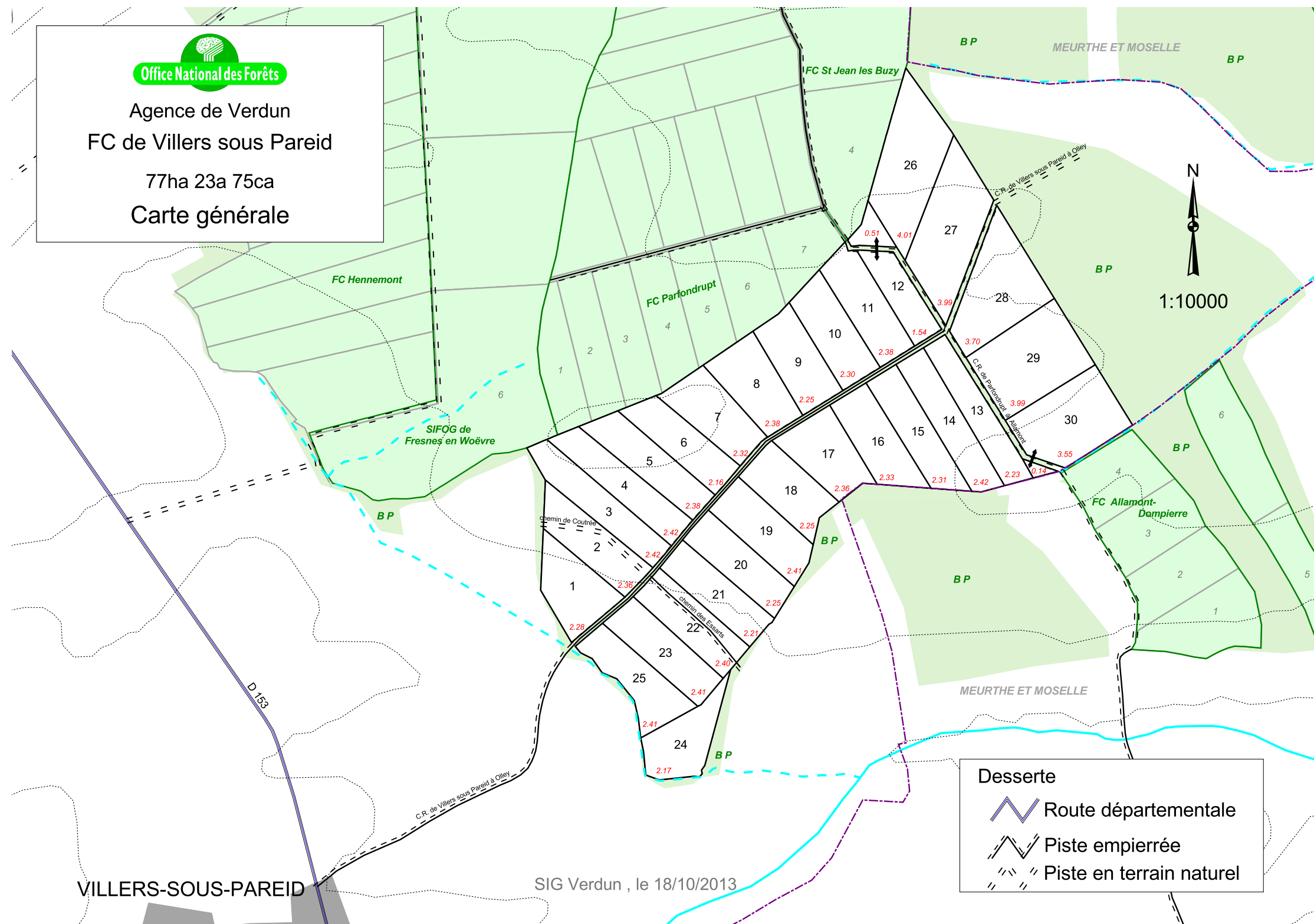
- des travaux sylvicoles dans les parcelles en régénération.

L'un des objectifs principaux est d'assurer une gestion pérenne et durable de la forêt. Il s'agira notamment de :

- ✓ *dynamiser la filière bois* : La récolte prévue pour cet aménagement est de 3 854 m³, soit 385,4 m³/an, soit 4,99 m³/ha/an.
- ✓ tout en assurant les *fonctions écologiques* de la forêt, et en *protégeant sa biodiversité* (*engagement n° 77 du Grenelle de l'environnement*), par une sylviculture adaptée et en accord avec les directives ONF en matière de gestion courante.



77ha 23a 75ca
Carte générale



TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

• Propriétaire de la forêt :

Commune de Villers-sous-Pareid

• Dénomination - Localisation

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	Communale
de	Villers-sous-Pareid
Numéro du ou des départements de situation	55 (<i>Meuse</i>)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	427 - Woëvre et annexes
N° IGN de la sylvoécocorégion IFN de référence	C30 - Plaines et dépressions argileuses du Nord-Est
SRA de référence	Lorraine (2006)

Département(s) de situation de la forêt	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Meuse (55)	Villers-sous-Pareid	77 ha 23 a 75 ca

• Période d'application de l'aménagement

2014-2023 (10 ans)

Cette durée permet de fixer un cadre de gestion souple adapté aux phénomènes sanitaires observés touchant la forêt.

• Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date de l'arrêté	Début	Echéance
Forêt communale de Villers-sous-Pareid	F12190V	77,2375 ha	-	-	-

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Tableau des surfaces de l'aménagement (ha)

Surface cadastrale	77,2375
Surface retenue pour la gestion	77,24
Surface boisée en début d'aménagement	77,24
Surface hors sylviculture	-
Surface en sylviculture	77,24

Voir l'extrait de matrice cadastrale en annexe.

La correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales se trouve en annexe.

• Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent

Depuis le dernier règlement d'exploitation en vigueur jusqu'à l'arrêté d'approbation du présent aménagement, la surface de la forêt communale correspondait à 77 ha 23 a 98 ca. La prise de données satellite en 2012, complétée par une remise à plat de l'état du foncier a permis de remettre à jour les données surfaciques.

Par ailleurs, une différence notable existait entre le tracé du chemin rural dit *de Villers-sous-Pareid à Olley* et son réel emplacement sur le terrain. Avec accord de la commune propriétaire, les Services du Cadastre ont fait une refonte de l'état cadastral de la forêt communale, remplaçant ainsi le chemin à son emplacement exact, et réalisant de fait une nouvelle numérotation et calculs surfaciques.

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Un procès-verbal de délimitation et bornage des bois de Villers-sous-Pareid fut établi en date du 10 avril 1848. Ce document est consultable auprès du Services des Archives Départementales de Meuse.

• Origine de la propriété forestière

L'origine de la forêt remonte à des temps immémoriaux. La forêt communale fait partie intégrante du patrimoine de la commune.

Période d'application	Nature de l'acte	Surface (ha)	Traitements appliqués
1840 - 1938	1^{er} plan : Ordonnance royale du 10 juin 1845 instaurant un régime de gestion	80,78	Taillis sous futaie à la révolution de 25 ans
1906	Arrêté préfectoral d'arpentage en date du 30 juin 1906 (-0,05 ha)	80,73	25 coupes assises sur le terrain dont un quart en réserve non aménagé
1939 à 2013	2^{ème} plan : Règlement d'exploitation du 18/06/1938 - Sans document de gestion durable - Coupes extraordinaires soumises à approbation du Directeur de l'ONF de Verdun	80,73	Taillis sous futaie à la révolution de 25 ans 25 coupes assises sur le terrain dont un quart en réserve aménagé
1970	31/07/1970 : Délibération du conseil municipal demandant l'application des modifications suite à l'abrogation de l'art. 87 du code forestier sur les séries ordinaires et le quart en réserve	80,73	Traitement en coupes d'amélioration, avec de forts balivages au début des années 1970.
1984	09/03/1984 : Application de la surface cadastrale au détriment de la surface arpentée (-3,4902 ha)	77,2398	

• Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier n'est pas modifié. Cependant, suite au levé GPS de précision métrique effectué en 2012 par l'agent patrimonial en charge de la forêt, Jean-Luc PEHAU-PARCIBOULA, les surfaces de certaines parcelles ont été corrigées.

• Concessions

Actuellement, la forêt ne fait pas l'objet de concessions. Ces dernières peuvent être passées lors de la période d'application du présent aménagement. Elles ne remettent pas en cause l'application du régime forestier et participent à la multifonctionnalité de la forêt. A leurs termes, les concessions ont pour vocation de retourner à l'état boisé.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction principale	Surface en hectare				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	-	-	72,74	4,50	77,24
Fonction écologique		77,24	-	-	77,24
Fonction sociale (<i>paysage, accueil, ressource en eau potable</i>)		77,24	-	-	77,24
Protection contre les risques naturels	77,24	-			77,24

Commentaires :

- **fonction de production** : Cette fonction est dépendante de la station.
- **fonction écologique** : *sans enjeu particulier.*
- **fonction sociale** : *sans enjeu particulier*
- **protection contre les risques naturels** : *sans enjeu particulier.*

• Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces Fortes		
- Problèmes sanitaires graves	39,24 ha	<i>Dépérissement important détaillé ci-dessous.</i>
- Présence d'espèces peu adaptées aux changements climatiques	36,61 ha	
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	36,61 ha	Correspond aux stations forestières répertoriées sous les codes n° VII et VIII du catalogue de la Woëvre. Il faut préciser que les sols à limons et argiles demandent des précautions particulières afin d'éviter le tassement des sols.
Eléments forts imposant des mesures particulières		
- Pratique de l'affouage	77,24 ha	Nécessité de maintenir ce droit annuellement, pilier social de la multifonctionnalité de la forêt.

Commentaire :

Rappelons que la station forestière a un impact sur la dynamique de la végétation. Par ailleurs, une analyse croisée des dépérissements et des stations a mis en évidence que certaines stations étaient plus sujettes à dépérissement. Ainsi, les stations les plus concernées sont les stations de Woëvre n°VI, VII et VIII soit en l'occurrence, toute la forêt communale. En effet, toutes ces stations présentent les mêmes caractéristiques pédologiques : ce sont des pélosols présentant des traces d'hydromorphie et de marmorisation, parfois sur marne. Ils sont également caractérisés par une bonne richesse chimique.

Les catalogues précisent que le dessèchement estival n'est pas excessif sur ces stations et préconisent donc le chêne pédonculé comme essence adaptée. Or, force est de constater que c'est certainement des dessèchements excessifs répétés qui ont contribué aux dépérissements actuels. Il y a donc eu une évolution des conditions entre l'époque de la rédaction des catalogues et aujourd'hui.

Les peuplements installés sur ces stations devront donc faire l'objet d'une surveillance accrue.

• Démarches de territoires et intercommunalités

La forêt est située sur le territoire de la *communauté de communes du canton de Fresnes en Woëvre*, et elle est concernée par la *charte de pays de Verdun*.

La forêt n'est pas concernée par une charte forestière de territoire, ni par le programme *1000 chaufferies en milieu rural*. Par contre, les bois présents sur la commune sont concernés par le plan d'approvisionnement territorial du *Pays de Coeur de Lorraine*.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 202 m et 224 m.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée.

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type semi continental avec influences océaniques. La température moyenne annuelle est de 10°C. Le nombre de jours de gel au cours d'une année peut varier entre 80 et 90 jours. Par ailleurs, les gelées printanières tardives sont assez fréquentes. Les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 600 et 800 mm, bien réparties tout au long de l'année (*pluviosité de 160 à 180 jours de pluie*).

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (*choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture*).

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

La forêt communale se situe sur des formations sédimentaires argileuses du Callovien (*ère secondaire - Jurassique*) que l'on appelle "*Argile de la Woèvre*".

Les sols de ces stations sont sensibles au tassement et à l'orniérage, surtout en période humide. Des plantes sociales comme les joncs, la laïche penchée ou la laïche espacée peuvent alors devenir envahissantes. Il faut éviter les ouvertures brutales du peuplement qui entraîneraient un envahissement par la canche cespiteuse, le chèvrefeuille des bois et la ronce.

Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera à la carte géologique d'Etain (n°XXXII-12) au 1/50 000^{ème} et à sa notice.

1.2.1.4 Unités stationnelles

En 2013, des inventaires statistiques systématiques ont été réalisés sur la forêt communale de Villers sous Pareid, en complément de la connaissance du terrain du TOF Mermet. La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations de la "*Woèvre*" de D. Girault (*CNRF / INRA - 1981*). On y trouve des renseignements plus précis sur la pédologie.



Office National des Forêts

Agence de Verdun

FC de Villers sous Pareid

77ha 23a 75ca

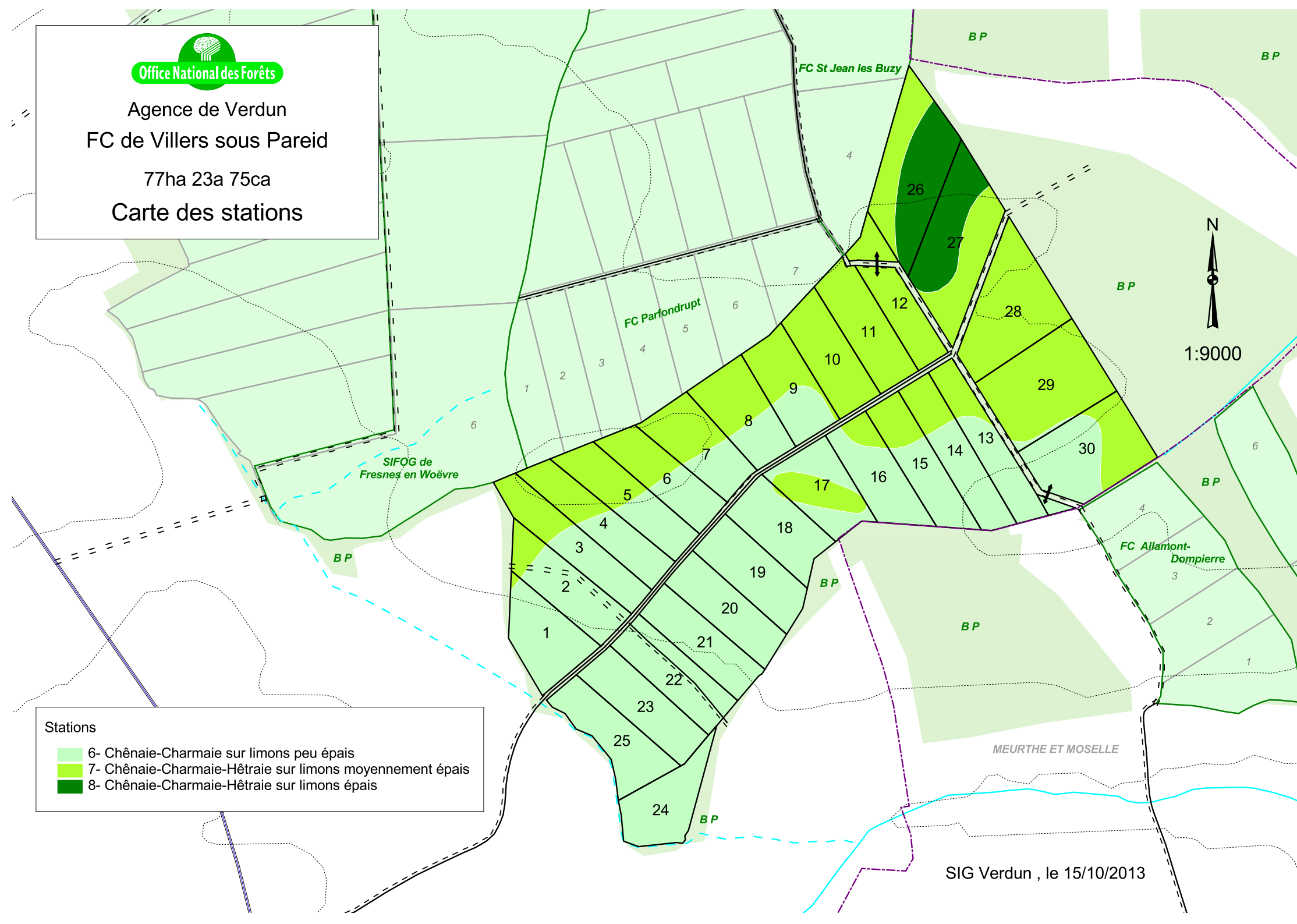
Carte des stations



1:9000

Stations

- 6- Chênaie-Charmaie sur limons peu épais
- 7- Chênaie-Charmaie-Hêtraie sur limons moyennement épais
- 8- Chênaie-Charmaie-Hêtraie sur limons épais



SIG Verdun , le 15/10/2013

Unités stationnelles		Surface		Enjeux de production	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées	Essences d'accompagnement
Codes	Station ou Groupe stationnel	ha	%			- <i>Théoriques*</i> -	
D-WO_VI	Chênaie - Charmaie sur limons peu épais	40,63	52,6%	Moyen	Moyen	Chêne sessile - Chêne pédonculé	Alisier torminal - Erable champêtre - Merisier
D-WO_VII	Chênaie - Charmaie - Hêtraie sur limons moyennement épais	32,11	41,6%	Moyen	Forte	Chêne sessile - Hêtre	Alisier torminal - Fruitiers - Chêne pédonculé - Tilleul à petites feuilles
D-WO_VIII	Chênaie - Charmaie - Hêtraie sur limons épais	4,50	5,8%	Fort	Forte	Chêne sessile - Hêtre	Chêne pédonculé - Alisier torminal - Fruitiers
Total		77,24	100%				

* : D'après le catalogue de Girault et le schéma régional d'aménagement

Cf. Carte des stations en annexe

Commentaires :

Les essences adaptées indiquées sont susceptibles d'évoluer en fonction des changements climatiques :

- Le **chêne pédonculé** s'accommode mal des ruptures dans l'alimentation hydrique, provoquées par de longues périodes de sécheresse. Il risque donc de souffrir fortement d'une évolution du climat vers des étés encore plus longs et plus secs. Il est également sensible à des alternances très marquées de phases d'engorgement et de sécheresse, qui sont la résultante possible de l'évolution climatique annoncée : il est donc nécessaire de rester vigilant sur la forêt.
- Le **chêne sessile** est une essence relativement tolérante. Elle résiste bien à des étés chauds et secs et supporte bien des périodes prolongées d'engorgement hivernal. Ainsi, seules sa qualité et sa vitesse de croissance risquent d'être affectées par une modification des conditions climatiques.
- Le **hêtre** présente des caractéristiques avantageuses pour son développement sur les stations à limons et sol neutre à peu acide. Sur ces stations, une évolution des facteurs stationnels consécutive à un changement de climat n'affecterait que faiblement la croissance de l'essence. Cependant, une augmentation des pluies hivernales sur ces stations, entraînant une accentuation de l'hydromorphie dans le sol, pourrait par ailleurs être très néfaste à la croissance du hêtre.
- Le caractère pionnier du **frêne commun** l'amène à se régénérer facilement sur des stations qui ne répondent pas à ses exigences. Il pourra cependant y être conservé pour augmenter la diversité du peuplement mais présente peu d'intérêt de production. Dans les fonds de vallons, le frêne commun peut craindre une diminution de la fraîcheur du milieu, consécutive à l'augmentation de la fréquence des étés secs responsables de la baisse de la nappe d'eau.

Attention : Le flétrissement du frêne lié à *Chalara fraxinea* est une maladie émergente détectée en France en 2008 en Haute-Saône. Des réserves doivent donc être faites quand à la mise en valeur de frênes (*dégagement* ...) car le département meusien est atteint par ce champignon.

Tableau conclusif des espèces culturales adaptées sur les stations difficiles			
A noter que le chêne pédonculé ne pourra plus être retenu comme essence objectif la mieux adaptée			
Unités stationnelles		Essences de la sylviculture - <i>Pratiques</i> -	Essences d'accompagnement
D-WO_VI	Chênaie - Charmaie sur limons peu épais	Chêne sessile Chêne pédonculé sur les sols les plus frais	Alisier torminal - Erable champêtre - Merisier
D-WO_VII	Chênaie - Charmaie - Hêtraie sur limons moyennement épais	Chêne sessile - Hêtre	Alisier torminal - Fruitiers - Chêne pédonculé - Tilleul à petites feuilles
D-WO_VIII	Chênaie - Charmaie - Hêtraie sur limons épais	Chêne sessile - Hêtre	Chêne pédonculé - Alisier torminal - Fruitiers

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Méthodes de description utilisées : Les inventaires ont été réalisés durant l'été 2013.

- ↳ 76,30 ha ont été inventoriés par échantillonnage statistique systématique, par placettes temporaires de type relascope, avec un coefficient de variation calculé sur la surface terrière de 17 %, et une erreur relative de 41 % sur la surface terrière totale. La densité de points d'inventaires correspond à une placette par hectare. En complément, un comptage de la réserve de chêne a été réalisé sur les parties à régénérer des parcelles n°5 et 17.
- ↳ La régénération de la parcelle n° 6a été décrite à "dire d'expert", à l'avancement. En complément, une placette surfacique de 2 ares a été réalisée.

• Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

Code	Description		Surface (ha)	%
Futaie				
D-FR	Futaie régulière de chêne sessile	20 - 39 ans	0,94	1,2%
	Futaie régulière de chêne pédonculé et sessile	60 - 79 ans	4,70	6,1%
Total futaies			5,64	7,3%
Ancien TSF				
D-TSF	TSF de chêne pédonculé		69,57	90,1%
	à Moyens Bois	Pauvre	1,25	1,6%
		Moyennement riche	16,17	20,9%
		Riche	34,60	44,8%
	à Gros Bois et Très Gros Bois	Pauvre	1,12	1,5%
		Moyennement riche	7,27	9,4%
		Riche	9,16	11,9%
	TSF de Feuillus divers		2,03	2,6%
	à Moyens Bois	Ruiné	0,81	1,0%
		Pauvre	1,22	1,6%
Total TSF			71,60	92,7%
Total			77,24	100%

• Tableau : répartition des peuplements par familles - typologie " Plateau Lorrain " (surfaces en ha).

Familles	Essences			Total (ha)	Total (%)
	Chêne pédonculé	Feuillus divers	Chêne sessile		
Gaulis à Bas perchis	-	-	0,94	0,94	1,2%
Croissance active	27,49	-	-	27,49	35,6%
Maturation	41,62	-	-	41,62	53,9%
Mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	2,79	-	-	2,79	3,6%
Peuplement clair	2,37	2,03	-	4,4	5,7%
Total (ha)	74,27	2,03	0,94	77,24	100%
Total %	96,2%	2,6%	1,2%		

Les surfaces figurant dans le tableau ci-dessus ont été calculées d'après les zonages de peuplements. Seules les essences principales sont prises en compte dans la définition de famille (Les autres feuillus ne sont pas compris).

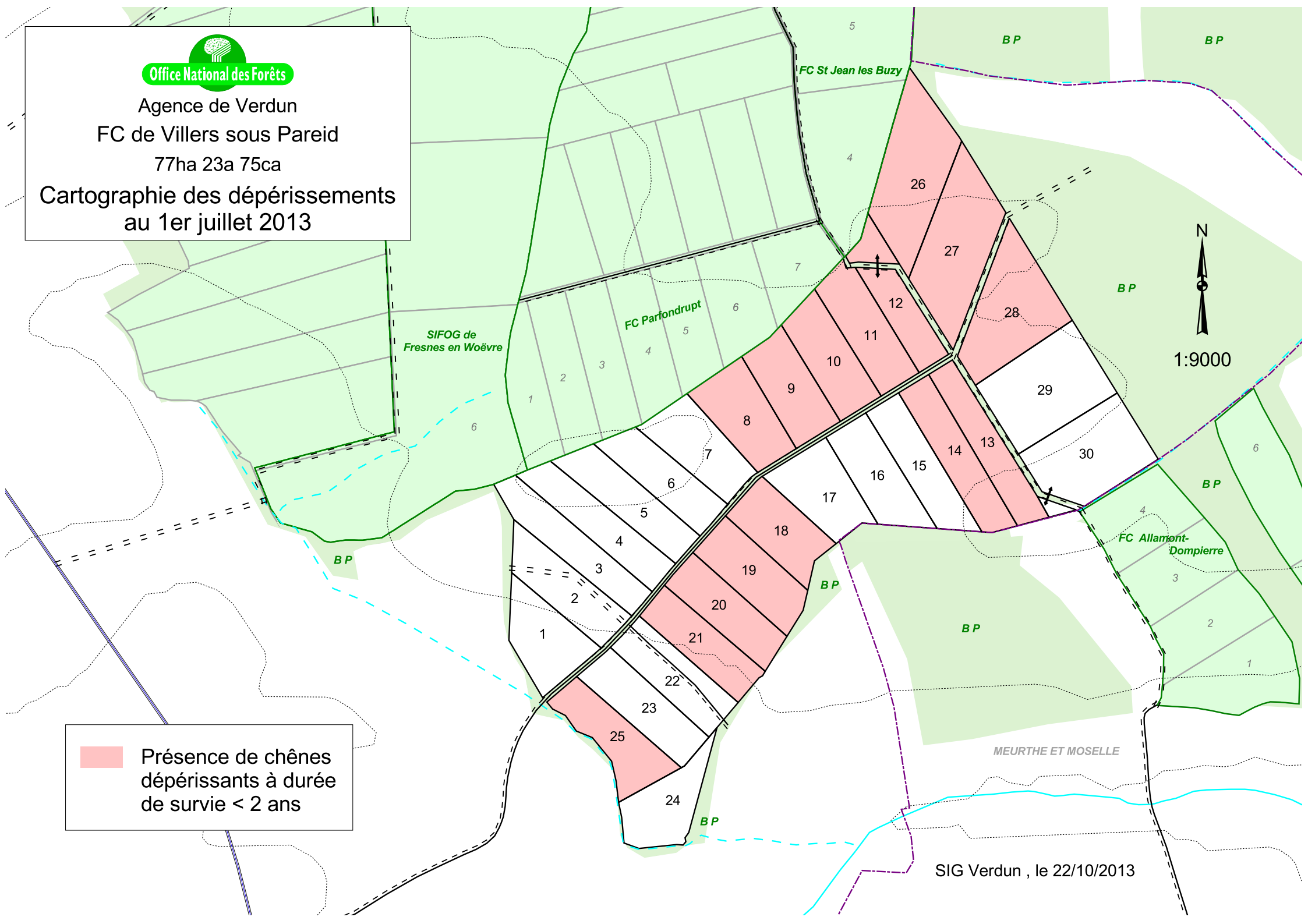


Agence de Verdun

FC de Villers sous Pareid

77ha 23a 75ca

Cartographie des dépérissements
au 1er juillet 2013



Présence de chênes
dépérissants à durée
de survie < 2 ans

SIG Verdun , le 22/10/2013

• **Tableau : Importance du dépérissement sur la forêt**

Parcelle présentant des chênes dépérissants dont la durée de survie n'excède pas 2 ans	Surface (ha)	Total (%)
Absence de dépérissement sur la parcelle	38,00	49,2%
Présence de dépérissement sur la parcelle	39,24	50,8%
Total	77,24	100,0%

Les surfaces figurant dans le tableau ci-dessus ont été calculées d'après le diagnostic réalisé par les forestiers. Il s'agit d'un travail "*à dire d'expert*", permettant d'apprécier simplement le taux de mortalité d'un endroit donné. Ces données permettent de localiser la problématique sur un plan.

Commentaires :

Dans le premier tableau, on cerne facilement que la forêt communale de Villers-sous-Pareid est centrée sur une structure à dominante Bois Moyens, quoiqu'un peu irrégulière (*type 52 de la typologie du plateau lorrain*). Avec en général un taillis assez présent, la réserve des essences objectif compose 85 % du capital total, le reste concernant les essences d'accompagnement qui sont montées dans la futaie. D'ailleurs, les parcelles les plus pauvres sont régularisées Bois Moyens à Petit Bois avec en général un faible capital.

Dans le deuxième tableau, on constate, bien que la structure induise une dominance dans les peuplements en phase de maturation, que ces derniers sont en transition avec la classe précédente des croissances actives. Les peuplements classés mûrs par la typologie de peuplement, faiblement représentés, sont en général assez clair, avec des réserves assez hétérogènes en qualité sur pied. Le chêne pédonculé reste l'essence majoritaire (*en moyenne, 76 % du capital*), bien qu'il soit presque en permanence en mélange, plus ou moins prononcé avec des feuillus divers (*charme, parfois tremble ou frêne commun*).

On constate que la conversion vers la futaie régulière a été entamée il y a quelques années. En effet, les peuplements ayant plus de 50 % de gros bois de chênes ont été régénérés naturellement (*parcelles n° 6 en partie*), suite à la fructification de 1989, constituant ainsi un peuplement en début de stade du perchis. On retrouve également deux très belles parcelles de futaies régulières au stade du haut perchis dans les parcelles n° 7 et 8, issues de la glandée de 1949.

Constat quant au dépérissement de la chênaie :

La description faite lors des inventaires a été réalisée entre avril et juillet 2013. Elle permet d'obtenir l'allure générale de la forêt, tout comme la localisation des foyers dépérissants, qui semble montrer une accentuation du phénomène sur les chênes pédonculés reposant sur stations n° VII et VIII, ou sur les parcelles à fort capital. Certes, une grande partie des pièces très défeuillées, sans branchaison fine, ou mêmes mortes ont été exploitées dans l'été, mais ce sont de nouveaux individus qui se trouvent dans cette situation. La carte et le tableau permettent donc d'avoir une image assez fidèle, sans être trop précise, de l'état sanitaire de la forêt communale de Villers-sous-Pareid.

- ↳ En premier lieu, sur la totalité des chênes dépérissants inventoriés, l'espèce *Quercus robur* représente 100 % du capital montrant des signes de dépérissement ;
- ↳ Deuxièmement, on constate que toutes les classes de bois sont touchées, peu importe le diamètre ;
- ↳ Troisièmement, la moitié de la surface de la forêt présente des signes visibles forts de dépérissement ;
- ↳ Quatrièmement, on remarque que les chênes se dégradent très vite. En effet, les parquets touchés par le dépérissement présentent pour la plupart peu de chênes atteints. Mais la propagation peut subvenir très rapidement, ainsi que la mort des individus qui sont alors récoltés avant la dégradation des pièces de bois.

Les problèmes qui ressortent de l'analyse des peuplements sont les suivants :

- ↳ Des parcelles en train de se décapitaliser en chênes, progressivement, suite aux passages annuels en coupes sanitaires, mais avec des peuplements relativement riches au départ (*plus de 50% de la forêt est riche, ce qui est notable dans ce secteur*) ;
- ↳ Une surface qui risque d'être importante à renouveler d'ici 10 à 20 ans si la progression des dépérissements ne faiblit pas ;
- ↳ Une production de bois d'oeuvre, et donc de recettes, qui risque d'être mise sévèrement en difficulté si les parcelles ne sont plus composées que de charme et de feuillus divers.



Office National des Forêts

Agence de Verdun
FC de Villers sous Pareid
77ha 23a 75ca
Carte de la composition
en essences

SIFOG de
Fresnes en Woëvre

FC Parfondrupt

FC St Jean les Buzy

BP

N

1:9000

BP

FC Allamont-
Dompierre

BP

MEURTHE ET MOSELLE

Essences principales

- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Autres feuillus

Essences secondaires

- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Frêne
- Autres feuillus

SIG Verdun , le 15/10/2013

1.2.2.2 Etat du renouvellement

Bilan du groupe de régénération passé :

La forêt n'étant pas aménagée, aucune régénération n'a été prévue à l'avance. Pendant longtemps la forêt était régie par les règlements d'exploitation établissant les coupes normales. Aucun document de gestion durable de la forêt communale n'existe jusqu'à aujourd'hui. Les coupes proposées à l'état d'assiette par l'agent patrimonial chef de triage sont déclarées "*coupes extraordinaires*" soumises à autorisation de l'Ingénieur, Directeur de l'agence ONF de Verdun (*ayant délégation de signature de la D.D.T.*). Cependant, le traitement appliqué depuis le début des années 1970 est une conversion en futaie régulière. Ceci fait en partie suite à la grande glandée de 1949, dont deux parcelles de la forêt communale ont profité.

Les **parcelles n° 7 et 8** sont issues de la glandée de 1949. Ces régénérations naturelles, essentiellement de chênes pédonculés, ont été élevées en même temps. Les travaux sylvicoles exécutés depuis 1949 sont les suivants :

- ↗ Exploitations de régénération en 1949 (n° 7) et 1950 (n° 8)
- ↗ 5 dégagements de semis entre 1953 et 1959 ;
- ↗ 8 dégagements de gaulis entre 1963 et 1974 ;
- ↗ Une coupe de rénovation en 1968 ;
- ↗ 3 coupes d'améliorations en parcelle n° 7 (1982, 1991, 2001) ; 4 coupes d'améliorations en parcelle n° 8 (1982, 1994, 2001, 2006).

Etant donnée la présence de semis de 1949 localisée sur la partie nord de chaque parcelle (1,50 ha en parcelle n° 7 et 1,00 ha en parcelle n° 8), une opération de coupe de rénovation a été nécessaire en 1968 (*coupes non réglées ordinaires*). Il s'agit en clair d'une technique sylvicole visant à rajeunir par régénération naturelle les TSF déficitaires en baliveaux.

La description réalisée en octobre 2013 indique les données moyennes suivantes :

- Densité de 457 tiges/ha (74 % *chênes* / 26 % *charme*) ;
- Surface terrière de 19,4 m²/ha (87 % *chênes* / 13 % *charme*) ;
- Volume de 166,6 m³/ha (93 % *chênes* / 7 % *charme*) ;
- Diamètre moyen à 1,30m de 23 cm pour un diamètre dominant de 31 cm ;
- Hauteur moyenne de 22,5 m.

La **parcelle n°6 (partie nord)** a été régénérée par la méthode de la régénération naturelle de chêne sessile. Les coupes de régénération se sont déroulées en 1989, 1991 et 1993. Les travaux sylvicoles exécutés depuis 1989 sont les suivants :

- ↗ Exploitations de régénération de 1989 à 1993
- ↗ 5 dégagements de semis entre 1992 et 2002 ;
- ↗ Plantation de feuillus précieux en 1995 (15 *poiriers* ; 14 *alisiers torminaux* ; 1 *cormier*) ;
- ↗ 4 opérations de nettoyage - dépressage **refusées** (2007, 2008, 2009, 2010) ;
- ↗ 1 coupe d'amélioration martelée en 2011 (*fin 2013, celle-ci n'est toujours pas exploitée*).

La description réalisée en octobre 2013 indique les données moyennes suivantes (*arbres martelés compris*) :

- Densité de 2 400 tiges/ha (*sous étage de charme présent non compté*) ;
- Surface terrière de 22,8 m²/ha ;
- Volume de 128 m³/ha ;
- Diamètre moyen à 1,30m de 11 cm pour un diamètre dominant de 15 cm ;
- Hauteur moyenne de 13,5 m.

Les surfaces annoncées correspondent aux calculs issus du SIG comme indiqué au chapitre 1.1.2.

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	- ha
--	------

		Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération			
UG	Essences présentes	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée)	Classe 2 (installée)	Classe 3 (acquise)
		Régénération non entamée (ha)	Régénération ≤ 50cm (ha)	Régénération 50cm ≤ 3m de quantité suffisante, ou plantation > à 1 an (ha)	Régénération acquise > à 3 m de haut (ha)
6A	Chêne sessile	-	-	-	0,94
7	Chêne pédonculé	-	-	-	2,32
8	Chêne pédonculé	-	-	-	2,38
Total (1)		-	-	-	5,64

Commentaire : Avec 7 % de la forêt communale de Villers-sous-Pareid qui sont effectivement convertis en futaie régulière, l'orientation générale de gestion est bien partie en ce sens, avant même de réelles ambitions. Cependant, compte tenu des observations faites sur la dernière parcelle régénérée (n° 6A), le manque de volonté pour suivre les jeunes peuplements a été préjudiciable à la présence des chênes. Ainsi, la partie nord est dominée par les feuillus divers qui auraient dû être extraits lors du nettoyage dépressage de 2007. Cette opération n'ayant pas été réalisée, et le passage en première éclaircie (assez proche de travaux sylvicoles) tardant, la qualité et l'état sanitaire des chênes risquent d'être entamée. En effet, la qualification est très clairement terminée et une mise à densité s'avère impérative pour un bon suivi de l'itinéraire du peuplement.

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	5,64	Il s'agit ici des parcelles n°6A, 7 et 8
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	-	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	-	
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de la période passée Dont : Sa du groupe de régénération Sa hors groupe de régénération	5,64 - 5,64	Il s'agit ici des parcelles n° 6A, 7 et 8 - -

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface en hectare				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	-	-	72,74	4,50	77,24

1.3.1.1 Volumes de bois produits

Voir page 49 du SRA pour le détail par essence et par région IFN.

• Tableau synthétique de la production moyenne

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,43	4,12

Sources : Production de référence calculée par l'Inventaire Forestier national, avec un diamètre de précomptage de 17,5 cm.

Peuplement de référence : Mélanges de futaie et taillis à faible couvert de réserves avec le chêne pédonculé en essence principale.

Cependant et compte tenu des défoliations importantes ces dernières années, force est de constater que l'accroissement courant réel de la forêt est en deçà de l'estimation de l'IFN.

• Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Durant la période 1891-2013, des coupes étaient régulièrement martelées. Durant les règlements d'exploitations, il s'agissait de coupes annuelles. Puis, cela est devenu des coupes extraordinaires proposées chaque année à l'état d'assiette par l'agent.

Concernant la période prise en compte et étant donné le fait qu'il n'y avait aucun document de gestion durable pour cette forêt, aucune coupe d'amélioration, de régénération et de taillis n'a été prévue à l'avance en terme de volume espéré. De fait, aucun revenu n'a donc été estimé.

Volumes totaux récoltés en 117 ans (1891-2013 *) -- Volume commercial (m ³) --													
Taillis sous futaie		Régénération		Amélioration		Emprise		Produits accidentels		Dépérissement		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
	12 217		1 007		6 687		52		223		475		20 661
												Ecart %	
												-	

* : La période 1891-2013 correspond à 123 années civiles. Mais compte tenu des données inconnues dues à la guerre entre 1914 et 1919, les résultats correspondent en réalité à 117 années

Soit 176,6 m³/an correspondant à 2,29 m³/ha/an.

Par comparaison, les prélèvements de la période 1994-2013 (20 dernières années) s'élèvent à 222,1 m³/an (soit 2,88 m³/ha/an) ; Les prélèvements de la période 2004-2013 (10 dernières années) s'élèvent à 302,1 m³/an (soit 3,91 m³/ha/an).

Les volumes des produits ligneux sont répartis comme suit (période 2004-2012) :

- 48,2 % de bois vendu sur pied,
- 11,1 % de bois vendu façonné,
- 40,7 % de bois délivré.

Les recettes des produits ligneux sont répartis comme suit (période 2004-2012) :

- 40,7 % du bois vendu sur pied,
- 45,1 % du bois vendu façonné,
- 14,3 % de bois délivré.

Déjà en 1998, l'agent forestier recensait des défoliations importantes dues au bombyx à livrée, ayant pour conséquence des mortalités de chênes pédonculés dès 1999 (*parcelles n° 4 [31 m³], n° 5 [5 m³], n° 6 [5 m³], et n° 19 [3 m³]*). Dix ans plus tard, l'agent forestier constate également des défoliations importantes dues à la processionnaire du chêne (*en 2008 et 2009*). Depuis 2010-2011, un dépérissement massif atteint plusieurs parcelles, soit 39,24 ha sur la forêt, avec les foyers les plus graves principalement concentrés sur les stations forestières présentant une bonne épaisseur de limon. Le chêne pédonculé est l'essence la plus sensible à ce phénomène et les volumes prélevés en 4 ans sont les suivants (2010 à 2013) :

			Analyse chiffrée du dépérissement				
Année	Série	Parcelles	Volume (m³)	Surface (ha)	m³/ha	Commentaires	
2010	Unique	-	-	-	-	Les arbres dépérissants ont été exploités lors de coupes d'amélioration. Pas de coupes sanitaires spécifiques.	
2011	Unique	5	4,41	2,38	1,85		
2012	Unique	Forêt sauf UG n°1, 7, 11, 22, 24 et 25	203,44	63,28	3,21	Volumes martelés lors de passages spécifiques en coupe sanitaire (AS)	
2013	Unique	Forêt sauf UG n°1, 8, 22, 27, 28 et 29	266,97	58,50	4,56		
			Total	474,82	124,16		
			/an	118,71	31,04		

Impact sur les parcelles les plus touchées des autres groupes :

Série	Surface (ha)	Parcelles	Etat sur le peuplement	Commentaires
Unique	39,24 ha	8 à 14	C'est sur cet ensemble de parcelles que l'on observe le plus de dépérissement et des mortalités massives. Le phénomène se répand progressivement et réalise plusieurs mitages au sein de ces UG.	La question du renouvellement de cet ensemble d'UG est posée. Cependant, il ne semble pas évident de localiser précisément des parquets à régénérer, ni même de quantifier la surface de renouvellement (<i>d'un seul tenant, sur plusieurs UG</i>). Une surveillance annuelle de ces parcelles semble indispensable. Un diagnostic avant martelage est nécessaire afin de connaître au mieux la structure, le capital, la composition, et la fructification. Le diagnostic devra alors guider l'opération de martelage et préciser les opérations complémentaires à réaliser (<i>relevé de couvert en cas de semis acquis...</i>). On privilégiera une rotation de 3 ans pour les coupes sanitaires.
		18 à 21	Des prélèvements sanitaires sont réalisés chaque année depuis 2010, soit au cours d'un passage en amélioration, soit à l'occasion d'une coupe sanitaire (AS).	
		25 à 28	Ces UG sont donc en train de se décapitaliser très rapidement en chêne pédonculé.	

• **Commentaires globaux sur l'état général de la forêt :**

La forêt communale de Villers-sous-Pareid est en état de crise sanitaire depuis 2010. Les chênes pédonculés ont du mal à subsister, compte tenu de leur origine de futaie sur souche pour certains, des aléas climatiques passés, de stations aux propriétés délicates, et de la multitude de ravageurs défoliateurs.

Bien qu'une partie des individus, si les ravageurs ne sont pas trop présents une saison, peut rester stable entre deux saisons (*ceci étant surtout valable pour les arbres qui ne sont pas trop affaiblis*), la plupart des chênes montrant des signes de faiblesse à l'année n , présentera à l'année $n+1$ des signes plus graves, allant jusqu'à la mortalité de l'individu.

On observe trois cas possibles :

- Il s'agit de parcelles déjà pauvres en chênes auparavant, voire ruinées. Les feuillus secondaires sont dans 1 cas sur 2, les essences qui composent la majeure partie du capital. La perte des chênes dans ces parcelles impacte alors peu la durée de survie de ces parcelles. Ces unités de gestion passeront en coupe d'amélioration, pour une destination de bois de chauffage principalement, et pourront donc suivre le cours "*normal*" des choses.
- Il s'agit des parcelles présentant un capital de chênes moyennement riche, voir riche, constituant la trame de fond du peuplement. Ces parcelles sont très peu touchées par le dépérissement et le capital "*chêne*" n'est donc pas en danger. Ces unités de gestion passeront en coupe d'amélioration, avec une destination bois d'oeuvre, bois d'industrie et bois de feu, et pourront donc suivre le cours "*normal*" des choses.
On rencontre toutefois des peuplements mûrs, de faible capital et avec peu de qualité. la possibilité est ouverte quant au renouvellement des unités de peuplement.
- Il s'agit des parcelles les plus touchées, avec 5 % à 30 % des chênes montrant des signes visibles de dépérissement. On tâchera de réaliser une sylviculture dynamique, notamment dans le charme pour diminuer la concurrence racinaire et aérienne lors des passages en amélioration. De nombreuses trouées provoquant un mitage important étant irrégulièrement réparties, la place du chêne pédonculé sur ces parcelles doit être remis en question, du moins à moyen terme. La question du renouvellement de ces unités de gestion devrait être étudiée.
Cependant, compte tenu de l'hétérogénéité des trouées alors créées, des diamètres moyens de qualité largement dominants, d'une période d'aménagement courte, il est choisi d'éviter tout sacrifice d'exploitabilité.

1.3.1.2 Desserte forestière

• **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long totale (km)	Densité		Commentaire
			km / 100 ha	suffisante	
Routes forestières	revêtues	-	3,50	OUI	Différents usagers de la forêt (<i>exploitants forestiers, affouagistes, promeneurs, chasseurs</i>)
	empierrées	0,56			
	terrain nat.	-			
Autres routes participant à la desserte		2,14			

Les pistes et sommières servent principalement à l'exploitation des parcelles, elles constituent un réseau complémentaire non négligeable pour la desserte de la forêt, mais elles sont en terrain naturel et ne permettent pas la circulation des grumiers.

La capacité de stockage pourrait être optimisée, y compris l'accessibilité aux grumiers, en créant une grande place de dépôt et de retournement à l'intersection des deux chemins ruraux.

Le schéma de desserte forestière de Lorraine (de 2001) ne prévoit aucun projet d'infrastructure supplémentaire.

Rappel → les chemins Ruraux :

Les chemins ruraux doivent être entretenus. Il s'agit de chemins faisant partie du domaine privé de la commune mais affectés à l'usage du public par nature (article L 161-1, 2 et 3 du code rural). Ils ne relèvent donc pas du régime forestier. Par ailleurs, de par ses pouvoirs de police, le maire pourrait voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse d'un accident ou de tout événement consécutif à une carence en matière d'entretien ou de secours sur un chemin rural.

Rappel → les chemins Privés d'Exploitation :

Les chemins d'exploitation forestiers sont présumés, sauf titre contraire, appartenir à tous les propriétaires des terrains traversés, chacun au droit soi (L162-1 du code rural). Tous les propriétaires intéressés par leur usage doivent participer à leur entretien et leur mise en état de viabilité au prorata de l'usage qu'ils en font (L162-2 du code rural).

La loi exige un titre pour faire tomber la présomption de propriété communautaire du fait que, chaque intéressé devant participer à l'entretien, les faits de possession qui peuvent être accomplis revêtent un caractère équivoque, nul ne pouvant savoir si le fait d'entretenir un chemin d'exploitation a été accompli à titre de propriétaire du chemin ou de bénéficiaire de l'utilisation.

Il s'agit donc d'une véritable propriété collective, assez caractéristique des pratiques communautaires du monde rural français.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface en hectare				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		77,24	-	-	77,24

• **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité.**

Aucune espèce invasive à ce jour recensée sur la forêt communale (*Renouée du Japon*, *Impatiens de l'Himalaya*, *Cerisier tardif*, *Robinier faux acacia*...).

• **Tableau des habitats prioritaires**

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. La forêt n'est pas concernée par un habitat naturel prioritaire.

• **Tableau des espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Faune remarquable			
Chat sauvage (<i>Felis silvestris silvestris</i>)	Présence sur la forêt	Observations régulières sur la forêt communale.	OUI

Les autres éléments de faune courante en Lorraine (*renard*, *divers mustélidés et rongeurs*...) sont présents sur la forêt. Cela comprend également l'herpétofaune locale (*couleuvre à collier*, *triton alpestre*, *triton palmé*, *grenouille rousse*, *grenouille verte sp.*, *salamandre*...).

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière. Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface en hectare				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (<i>paysage, accueil, ressource en eau potable</i>)		77,24	-	-	77,24

1.3.3.1 Accueil et paysage

Située dans une unité paysagère (*source AREL/DIREN 1997*) dite "*Paysages majeurs de Lorraine, au patrimoine riche et pittoresque*", la forêt communale de Villers-sous-Pareid, bien que d'enjeu faible, doit être gérée à l'échelle intercommunale et du massif forestier avec un fort souci de mise en valeur du patrimoine et de lecture du paysage. En effet, le grand type de paysage "*Régions paysagères des plaines argileuses et humides, riches en étangs : La Woëvre*" que la forêt intègre joue un rôle stratégique pour l'attractivité et pour l'image de marque de la Lorraine.

1.3.3.2 Ressource en eau potable

Sans objet.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface en hectare				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	77,24	-			77,24

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

L'aménagement proposé pour les 10 ans à venir intègre prioritairement le dépérissement important qui touche la forêt. Par définition, la crise sanitaire en cours ne permet pas de fixer un cadre précis avec des objectifs de gestion réalistes en raison de l'impossibilité de prévoir l'évolution de l'écosystème.

Dans un aménagement de crise sanitaire, il n'est généralement pas prévu de réaliser un classement des parcelles par groupe d'aménagement mais de s'appuyer sur les groupes existants en gérant au cas par cas les parcelles touchées, en continuant de travailler les peuplements, en menant une sylviculture dynamique dans les parcelles même non dépérissantes.

Le dépérissement important touchant une quarantaine d'hectares de la forêt (51 % de la forêt communale) nécessite de proposer un ensemble de consignes techniques adaptées que le gestionnaire de terrain mettra en œuvre en fonction de l'évolution de la situation.

Synthèse de l'état des lieux – constats <i>Points forts - Points faibles</i>	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Les peuplements sont majoritairement composés de bois moyens d'une durée de survie assez importante. Les jeunes peuplements réguliers sont de très faible importance.	Toutes les parcelles seront maintenues dans un traitement régulier (ou de <i>conversion vers la futaie régulière</i>).
De par son assise géologique et sa composition stationnelle, la forêt communale est composée à 100 % de sols qui présentent des sensibilités au tassement.	Les techniques sylvicoles (<i>cloisonnements</i>), d'exploitation (<i>orientation des arbres, matériels et époque de débardage</i>) devront tenir compte de cette contrainte forte.
Les unités de gestion les plus touchées par le dépérissement sont à relativiser. En effet, seulement 15 % des chênes pédonculés (<i>en moyenne</i>) présentent un état sanitaire pouvant entraîner la mort dans les deux ans. Même s'il est vrai qu'une à deux parcelles montent à un taux de 30 %, certaines sont égales à 10 %, voire moins.	Sauf en cas de dépérissement très important, on veillera à pratiquer une sylviculture dynamique en particulier dans les jeunes peuplements et les bois moyens. Les prélèvements dans les anciens taillis sous futaie viseront à réduire la concurrence du charme tout en maintenant une surface terrière adaptée à la structure et à la composition. Etant donnée la difficulté importante pour définir les zones et le niveau de surfaces prioritaires à reboiser, il est défini un ensemble de parcelles qui pourront potentiellement être renouvelées compte tenu de l'avancement des dépérissements.
Des unités de peuplements sont composées de bois mûrs. Le nombre de semenciers, bien que faible, permet de pouvoir espérer une régénération naturelle lors de la prochaine glandée.	Etant donné que la forêt est principalement composée de bois moyens, il faudra s'attacher à renouveler une partie de ses gros bois, afin de ne pas commencer à déséquilibrer les classes d'âge.
Fonction écologique	
La présence du chat forestier sur la forêt, tout comme la possibilité d'avoir des espèces d'oiseaux nichant au sol est un facteur écologique important.	Les périodes d'utilisation d'engin de broyage mécanique comme le gyrobroyeur devront éviter les périodes de pontes, couvaisons, nichées et portées (<i>du 15 avril au 15 juillet</i>) dans les parcelles en régénération et les jeunes peuplements.

Fonction sociale (<i>accueil, paysage, eau potable</i>)	
L'affouage se pratique sur toute la forêt et représente 40 % du volume martelé chaque année.	Il est nécessaire de pérenniser ce droit en assurant un certain volume annuel dans les limites sylvicoles de ce que peut fournir la forêt. Une part plus importante du volume pourra être mobilisée pour la vente si le besoin de trésorerie se fait sentir, notamment pour l'investissement dans les jeunes peuplements et l'infrastructure.

2.2 Traitements retenus

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (<i>dont conversion en futaie régulière</i>)	77,24	77,24
Sous total : surface en sylviculture	77,24	77,24
Hors sylviculture	-	-
Total : surface retenue pour la gestion	77,24	77,24

2.2.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Chêne sessile	Chêne pédonculé possible en 130 ans	40,63	180	65	alisier torminal, érable champêtre, merisier	D-WO_VI
Chêne sessile		32,11	180	65	hêtre, alisier torminal, fruitiers, chêne pédonculé, tilleul à petites feuilles	D-WO_VII
Chêne sessile		4,5	180	65	hêtre, chêne pédonculé, alisier torminal, fruitiers	D-WO_VIII
Total surface en sylviculture		77,24				

2.3 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

• Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent

Le bilan a été décrit précisément au chapitre 1.2.2.2.

• Synthèse des calculs de surface à régénérer

La forêt communale présente peu de peuplements mûrs, ou sur le point de l'être. Par ailleurs, le dépérissement ayant pour conséquence une augmentation des volumes récoltés et un mitage plus ou moins fort des peuplements, l'ouverture de nouvelles unités de gestion sur des surfaces importantes ne serait pas prioritaire. C'est pourquoi il est très difficile, compte tenu du caractère imprévisible de l'avancement, ou non, du dépérissement de la chênaie pédonculée, de prévoir une surface déterminée et localisée à renouveler. Une estimation des indicateurs de surface disponible (*S_d*) et de la surface de

vieillessement (S_v) est réalisée, de façon à garantir le renouvellement minimum et à assurer la production régulière de bois dans le temps. Il s'agit du seuil minimum de reconstitution.

Les calculs des surfaces théoriques, calculés sur une période de 30 ans, tiennent compte des zones de peuplements pauvres, qui ne présentent plus d'intérêt économique à rester sur pied, mais également des peuplements à durée de survie limitée. Par ailleurs, le calcul de la surface d'équilibre a été réalisé d'après les essences visées en pratique pour la sylviculture (*à la place des essences objectif théoriques*).

Renouvellement suivi en surface	Surface (ha)
Surface disponible (S_d)	3,98 ha
Contrainte de vieillissement (S_v)	5,16 ha
Surface d'équilibre (S_e)	4,29 ha
Surface du groupe de Régénération (GR)	2,79 ha
Surface à ouvrir (S_o)	2,79 ha
Surface à terminer (S_t)	2,79 ha
Groupe de reconstitution (S_{rec})	- ha

Justification du groupe de Régénération :

$S_v > S_e > S_d$: La contrainte de vieillissement est modérée, alors que la disponibilité de nouveaux peuplements susceptibles d'être régénérés est faible, compte tenu que les bois moyens sont la classe dominante de la forêt communale. L'objectif de renouvellement devrait être égal à S_d (soit 3,98 ha) pour permettre de renouveler à temps les peuplements mûrs, et de prendre en compte la possibilité de renouveler les unités de gestion fortement touchées avant leur dépréciation technico-commerciale et une aggravation du risque de dépérissement généralisé.

Pour la période 2014-2023, il est choisi de localiser un groupe de régénération sur la forêt, correspondant aux peuplements mûrs de surface significative, **soit 2,79 ha** situés en parcelles n° 5 et 17. Cette surface correspond au **seuil minimum** de renouvellement.

Cependant, compte tenu des potentielles avancées sanitaires pouvant impliquer d'autres renouvellements, la possibilité est gardée de pouvoir renouveler une surface (*dans les éventuels bois moyens dépérissants*) de 4,00 ha au total (soit 1,21 ha en plus), sur les dix années à venir. En fonction de la localisation et de l'ampleur des dépérissements, cette surface pourra être morcelée en plusieurs parquets dont la surface unitaire sera de 50 ares minimum.



Agence de Verdun
FC de Villers sous Pareid
77ha 23a 75ca
Carte d'aménagement

FC Parfondrupt

SIFOG de
Fresnes en Woëvre

FC Parfondrupt

FC St Jean les Buzy

BP

1:9000



D153

- Groupe d'amélioration feuillus
- Dépérissement
- Groupe de régénération, parcelles à entamer et à terminer

MEURTHE ET MOSELLE

SIG Verdun , le 6/11/2013

2.4 Classement des unités de gestion

Constitution des groupes d'aménagement (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupe	Code groupe	Parcelles	Unités de gestion	Surface totale retenue (ha)	Surface par groupe (ha)
Régénération	REG	5	r	1,70	2,79
		17	r	1,09	
Amélioration 1 Futaie régulière Rotation : 6 et 7 ans	AMEFF	6	a	0,94	5,64
		7		2,32	
		8		2,38	
Dépérissement (avec renouvellement possible) Rotation : 12 ans	DEP	1		2,28	68,81
		2		2,36	
		3		2,42	
		4		2,42	
		5	b	0,68	
		6	b	1,22	
		9		2,25	
		10		2,30	
		11		2,38	
		12		2,05	
		13		2,23	
		14		2,42	
		15		2,31	
		16		2,33	
		17		1,27	
		18		2,25	
		19		2,41	
		20		2,25	
		21		2,21	
		22		2,40	
		23		2,41	
		24		2,17	
		25		2,41	
		26		4,01	
		27		3,99	
		28		3,70	
		29		3,99	
		30		3,69	
Sous total : surface en sylviculture				77,24	
Hors sylviculture	HSY	-	-	-	-
Total : surface retenue pour la gestion				77,24	

Dans le groupe d'amélioration "AMEFF", deux itinéraires sont à mettre en place.

- Les parcelles n° 7 (66 % de chênes pédonculés ; 34 % de chênes sessiles) et n° 8 (80 % de chênes pédonculés ; 20 % de chênes sessiles) sont des futaies régulières issues principalement de 1949. Les inventaires indiquent que les peuplements se situent dans la classe de fertilité n° 3 du chêne pédonculé, et qu'il faut se reporter au "scénario de rattrapage du chêne pédonculé".

Les recommandations portent sur un prélèvement en pourcentage du nombre de tiges, avec un raccourcissement sensible des rotations. A savoir, les prélèvements doivent être de l'ordre de 30 % de la densité sur pied tous les 7 années. A noter, la désignation d'arbres objectif devrait être réalisée afin de repérer les tiges sans défauts épïcormiques et les chênes sessiles.

Le travail du taillis est ici déterminant et d'une importance capitale (*limiter la concurrence aérienne et souterraine*). Il sera donc nécessaire de se faire "*violence*" en griffant tous les brins de taillis supérieurs à la classe 5 (*donc 7,5cm et +*). Le taillis doit bien avoir un rôle gainant d'éducateur et non pas de concurrent.

• **La parcelle n° 6A** est une futaie régulière de 1989 qui suivra "*l'itinéraire dynamique*" du *chêne sessile* du guide des sylvicultures de la *chênaie continentale* (classe de fertilité n° 1). Bien qu'une éclaircie soit marquée depuis 2011 (*24 m³/ha*), celle-ci est plus proche d'une activité que l'on réalise normalement en travaux sylvicoles. L'absence du nettoyage -dépressage conseillé en est la principale cause.

Dans le groupe de dépérissement "DEP", la rotation théorique sera de 12 ans pour la période de l'aménagement et suivra le référentiel en surface terrière pour la conversion du taillis sous futaie en futaie régulière de *chêne pédonculé*, quelle que soit la fertilité. La référence est alors l'itinéraire dynamique du "*référentiel sylvicole des éclaircies de conversion des chênaies continentales*".

Un travail d'amélioration "*classique*" doit être poursuivi, c'est à dire de conserver le plus d'arbres de qualité possible, de récolter les chênes ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité (*sauf qualité A et B lorsqu'il y en a*). Mais le travail consistera également à maintenir le gainage, un relatif ombrage au sol, et limiter les semenciers d'essences envahissantes. Par ailleurs, à qualité égale, on préférera garder sur pied le *chêne sessile*.

• **Consignes générales relatives au choix d'extraction des arbres dépérissants :**

Les tiges à prélever individuellement ou par groupe sont celles dont la probabilité de mourir dans les 2 ans est forte. Toutefois les facteurs biotiques (*agrile et armillaire principalement*) peuvent justifier un passage annuel si la qualité bois du duramen est menacée. L'anticipation du prélèvement de tiges de valeur sujettes à dépérissement (*cas de très gros bois*) ne peut être systématique surtout dans le *chêne*. Le décollement de l'écorce est un critère indiquant une assez forte probabilité de dépréciation commerciale. Le décollement génère l'apparition de gerces et entraîne un séchage prématuré de la grume qui proscrit son utilisation en tranchage et peut induire l'éclatement des billons lors du fendage pour obtenir des merrains. Avant décollement de l'écorce, ces problèmes sont limités. Peuvent néanmoins subsister des problèmes de piqûres profondes (*dans le duramen*). La vitesse à laquelle l'écorce se décolle une fois l'arbre sec (*1 an*) est cohérente avec la fréquence de passage proposée.

Compte tenu du caractère aléatoire du phénomène, il ne sera pas prévu de volumes supposés récoltables durant la prochaine période.

• **Tableau de classement des unités de gestion surfaciques : Cas du groupe de régénération**

Libellé groupe	Code	UG	Surface totale (ha)	Surface à améliorer (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Essence objectif du renouvellement - à moyen terme -
Régénération	REG	5 r	1,70	-	1,70	1,70	Chêne sessile et fruitiers forestiers
		17 r	1,09	-	1,09	1,09	
Dépérissement	DEP	Toutes	68,81	67,60	1,21	1,21	
Total			71,60	67,60	4,00	4,00	

Le groupe de régénération sera à entamer et à terminer sur les dix années à venir. La parcelle n° 5 sera une régénération naturelle de *chêne sessile*, et la parcelle n° 17r, une régénération naturelle de *chêne pédonculé* complétée de plants de *chênes sessiles*.

Au sein du groupe de dépérissement, on pourra rencontrer principalement deux cas de figure. Les parcelles seront prioritairement travaillées en coupe d'amélioration sur la totalité d'une UG ou sur seulement une partie. Cependant, un aménagement forestier rédigé dans le cadre d'une crise sanitaire doit prendre en compte l'éventualité d'une mortalité importante. Dans ce cas, le groupe de renouvellement décidé devra tendre à compléter la surface régénérée, pour une surface complémentaire de 1,21 ha, répartie sur une UG entière ou sur plusieurs parcelles ayant des parquets identifiés comme prioritaires.

Cependant, bien que spécifié dans le tableau ci-dessus, le programme d'action arrivant par la suite ne prendra pas en compte cette éventualité, et restera centré sur le travail du groupe de régénération.

2.5 Programme d'actions

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

Il s'avère que l'intégrité foncière de la propriété forestière n'est pas menacée. Cependant, une remise à plat des limites est prévue, de manière à éviter d'éventuels futurs litiges.

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
2	Réfection générale du parcellaire et des limites	Toute la forêt	Guidons de parcellaire et périmètre	4 000 €	E
Coût total FONCIER				4 000 €	
Coût moyen annuel FONCIER				400 €	

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

• Documents de référence à appliquer

Pour les chênes, on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)
 Pour les autres essences, on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006)
 Par rapport au dépérissement, on se référera au guide « crise sanitaire ».

2.5.2.1 Coupes

• Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Dans ces UG ouvertes en raison du dépérissement, un diagnostic avant martelage sera nécessaire afin de connaître la structure, le capital, la composition, l'évolution du dépérissement. Le diagnostic doit alors guider l'opération de martelage et préciser les opérations complémentaires à réaliser (*relevé de couvert en cas de semis acquis...*). Une surveillance annuelle est indispensable. On privilégiera une rotation de 3 ans en cas de renouvellement par coupes progressives.

Périodes estimées	Unité de gestion UG	Classe- ments	Type de peuplement RECPREV	Code coupe	S totale UG (ha)	S à parcourir (ha)	GPR/ha (m ² /ha)	GPR (m ²)	VPR/ha (m ³ /ha)	VPR (m ³)
Période 1 2014-2018	5r	REGET	CCHFIX	RE	1,70	1,70	5,7	9,8	77	131
	5r	REGET	CCHFIX	RS	1,70	1,70	4,0	6,8	54	92
	17r	REGET	CCHXIX	RE	1,09	1,09	5,5	5,9	76	83
	17r	REGET	CCHXIX	RS	1,09	1,09	3,9	4,2	54	59
Période 2 2019-2023	5r	REGET	CCHFIX	RS	1,70	1,70	2,9	4,9	39	66
	5r	REGET	CCHFIX	RD	1,70	1,70	6,4	10,9	86	146
	17r	REGET	CCHXIX	RS	1,09	1,09	2,7	3,0	38	41
	17r	REGET	CCHXIX	RD	1,09	1,09	6,0	6,6	84	92
Total					11,16	11,16	52,1		710	

• Cas des coupes programmables par année

Le plan de coupe précédent est reconduit dans sa totalité pour la période 2014 - 2023.

Dans les autres UG, sauf en cas de dépérissement très important, on veillera à pratiquer une sylviculture dynamique en particulier dans les jeunes peuplements. Les prélèvements dans les anciens taillis sous futaie viseront à réduire la concurrence du charme tout en maintenant une surface terrière adaptée à la structure et à la composition.

Années	UG	Classement	Rotation	Dernier passage		Type de peuplement RECPREV	Code coupe	S totale UG (ha)	S à parcourir (ha)	GPR/ha (m ² /ha)	GPR (m ²)	VPR/ha (m ³ /ha)	VPR (m ³)
				Année	V/ha prélevé								
2014	15	DEP	12 ans	1990	16	CCHPI1	ACO	2,31	2,31	4,3	10,0	50	116
	25	DEP	10 ans	1985	17	CCHPM2	ACO	2,41	2,41	5,5	13,3	60	145
2015	7	AMEFF	7 ans	2001	39	FCHPP3	AO	2,32	2,32	5,1	11,9	45	104
	16	DEP	12 ans	1990	45	CCHPI2	ACO	2,33	2,33	4,3	10,0	50	117
	17b	DEP	12 ans	1992	53	CCHPI2	ACO	1,27	1,27	3,5	4,4	40	51
	18	DEP	12 ans	1991	40	CCHPI2	ACO	2,25	2,25	5,0	11,3	55	124
2016	8	AMEFF	7 ans	2006	23	FCHPP3	AO	2,38	2,38	5,1	12,2	45	107
	19	DEP	12 ans	1992	32	CCHPM2	ACO	2,41	2,41	4,3	10,4	50	121
	20	DEP	12 ans	1994	52	CCHPM2	ACO	2,25	2,25	4,3	9,7	50	113
2017	21	DEP	12 ans	1995	28	CCHPM2	ACO	2,21	2,21	4,4	9,6	50	111
	30	DEP	12 ans	1994	48	CCHPM2	ACO	3,69	3,69	4,6	17,0	50	185
2018	6a	AMEFF	6 ans	2013	23	FCHXP3	AI	0,94	0,94	5,5	5,2	30	28
	24	DEP	12 ans	1996	26	CCHPI2	ACO	2,17	2,17	4,9	10,6	55	119
	26	DEP	12 ans	1997	44	CCHPI1	ACO	4,01	4,01	3,9	15,6	45	180
2019	1	DEP	12 ans	1998	58	CCHPM2	ACO	2,28	2,28	4,8	11,0	55	125
	2	DEP	12 ans	1998	66	CCHPM2	ACO	2,36	2,36	3,5	8,3	40	94
2020	3	DEP	12 ans	1999	71	CCHPM3	ACO	2,48	2,42	3,2	7,6	35	85
	4	DEP	12 ans	2000	43	CCHF12	ACO	2,42	2,42	4,6	11,0	50	121
2021	5b	DEP	12 ans	2004	38	CCHPM2	ACO	0,68	0,68	2,8	1,9	35	24
	6b	DEP	12 ans	2004	44	CCHPI2	ACO	1,22	1,22	0,9	1,0	10	12
	27	DEP	12 ans	2005	50	CCHPI2	ACO	3,99	3,99	3,9	15,6	45	180
2022	7	AMEFF	7 ans	2015		FCHPP3	AO	2,32	2,32	5,1	11,9	45	104
	28	DEP	12 ans	2005	101	CCHFM2	ACO	3,70	3,70	4,5	16,8	45	167
	29	DEP	12 ans	2005	83	CCHP2	ACO	3,99	3,99	4,6	18,2	50	200
2023	8	AMEFF	7 ans	2016		FCHPP3	AO	2,38	2,38	5,1	12,2	45	107
	9	DEP	12 ans	2006	52	CCHPM2	ACO	2,25	2,25	5,6	12,6	70	158
	10	DEP	12 ans	2007	82	CCHPM2	ACO	2,30	2,30	5,4	12,5	65	150



Tableau prévisionnel d'assiette par contenance (à titre indicatif) :

Années	UG	Surface	Dernier passage	Classement	Rotation	Surface totale annuelle
2024	6a	0,94	2018	AMEFF	6 ans	7,78
	11	2,38	2008	DEP	12 ans	
	12	2,05	2008	DEP	12 ans	
	25	2,41	2014	DEP	10 ans	
2025	13	2,23	2008	DEP	12 ans	4,65
	14	2,42	2008	DEP	12 ans	
2026	15	2,31	2014	DEP	12 ans	7,12
	22	2,40	2010	DEP	12 ans	
	23	2,41	2010	DEP	12 ans	
2027	16	2,33	2015	DEP	12 ans	5,85
	17b	1,27	2015	DEP	12 ans	
	18	2,25	2015	DEP	12 ans	
2028	19	2,41	2016	DEP	12 ans	4,66
	20	2,25	2016	DEP	12 ans	

Le tableau ci-dessus donne un prévisionnel d'état d'assiette sur les cinq années qui suivent la date d'échéance du présent document de gestion. Ce tableau a une vocation indicative pour l'aide à la décision du gestionnaire. Il est susceptible d'évoluer en fonction des avancées climatiques, des demandes de la commune, du respect du tableau des coupes réglées et de la sylviculture, et des opportunités de marché.

• Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface (ha)	Surface terrière à récolter		Volume bois commercial à récolter (tige + houppier + taillis)	
		m ² /an	m ² /ha/an	m ³ /an	m ³ /ha/an
Amélioration 1 - AMEFF	5,63	5,3	0,95	45,1	8,01
Dépérissement - DEP	68,82	23,8	0,35	269,3	3,91
Régénération - REGET	2,79	5,2	1,87	71,0	25,44
TOTAL	77,24	34,4	0,45	385,4	4,99

2.5.2.2 Exploitation des bois

La mise en place de cloisonnements d'exploitation, s'ils n'existent pas déjà, est impérative sur les parcelles concernées conformément aux directives actuellement en vigueur. La coupe peut au besoin être retardée d'un an, le temps que ceux-ci soient installés. Le recours aux techniques alternatives (*débardage par câble, traction animale*) peut être privilégié sur les sols sensibles.

2.5.2.3 Infrastructure

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif (€ HT)	I/E
Routes forestières (comptabilisé dans le bilan financier)						
1	Pose de passages busés sur le fossé au départ des lignes de parcelles	Chemin rural de Villers-sous-Pareid à Olley	5 u	Béton renforcé - buse de 7m	3 850 €	I
Routes forestières (non comptabilisé dans le bilan financier) *						
1	Entretien ponctuels et rechargement de la desserte	Chemin rural de Villers-sous-Pareid à Olley	1 100 m		1 000 €	E
1	Curage des fossés de drainage	Ensemble de la desserte	2 700 m	Fréquence : 1 passage / 10 ans	4 000 €	E
1	Fauchage mécanisé des accotements	Ensemble de la desserte	2 700 m	Fréquence : 1 passage / an	3 200 €	E
2	Pose de passages busés sur le fossé au départ des lignes de parcelles	Ensemble de la desserte	10 u	Béton renforcé - buse de 6m Pose 1 ligne sur 2	7 700 €	I
Coût total DESSERTE (€)					3 850 €	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)					385 €	

* Les travaux sur trame de fond verte sont des travaux réalisés sur un ensemble de chemins ruraux qui desservent la forêt communale. Ne relevant pas du régime forestier, ils sont chiffrés ici à titre indicatif et ne sont donc pas comptabilisés dans le bilan financier.

2.5.2.4 Travaux sylvicoles

Remarque : Plus on intègre tardivement la problématique du renouvellement, plus les contraintes seront difficiles à prendre en compte. Dans toutes les options, il faut favoriser le maintien d'un couvert jouant le rôle de pompe.

Les travaux sylvicoles préconisés sont ceux qui visent à valoriser la régénération naturelle assistée acquise.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total (€ HT)	I/E	
Code	Libellé							
3CHX1	Plantation de chêne sessile en ambiance forestière, 1100 plants/ha (dont 30 % d'essences mélangées)	5r	0,56	Enrichissement par plantation de chêne sessile sur 1/3 de la surface de l'unité de gestion	4 400 €	2 468 €	I	
1CHX2	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence modérée à faible		1,14	Régénération naturelle sur les 2/3 restant de la parcelle, pourvu de chênes sessiles	2 500 €	2 848 €	I	
3CHX1	Plantation de chêne sessile en ambiance forestière, 1100 plants/ha (dont 30 % d'essences mélangées)	17r	0,55	Enrichissement par plantation de chêne sessile sur la moitié de la surface de l'unité de gestion	4 400 €	2 398 €	I	
1CHX2	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence modérée à faible		0,55	Régénération naturelle sur la moitié restante de la parcelle, pourvu de chênes sessiles	2 500 €	1 363 €	I	
		Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					9 076 €	
		Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					908 €	

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.1 Biodiversité courante

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (*lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...*). Ces arbres pourront être nettement matérialisés (*peinture, plaquettes...*).

Les arbustes et le sous étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (*sauf arbres peu vigoureux et déjà déperissants*), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt. Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

2.5.3.2 Biodiversité remarquable (*hors réserves biologiques et réserves naturelles*)

Sans objet.

2.5.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.1 Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (*directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service*).

La gestion sylvicole mise en œuvre (*coupes, travaux sylvicoles et d'équipements*) intègre la prise en compte courante du paysage (*impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...*).

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision.

2.5.4.2 Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité. Le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772) est impératif.

2.5.4.3 Chasse – Pêche

• Etat des lieux

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Actuellement la chasse est attribuée à la société de chasse de Villers-sous-Pareid (*massif n°28-28*). Le montant de la location du droit de chasse revient à 19,42 €/ha/an (*en 2012*). Il n'y a pas de territoire mis en réserve. Il n'y a pas de culture à gibier.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SGDC) a été approuvé par le Préfet en date du 10/07/2012 par l'arrêté n° 2012-3307.

Il n'y a pas de comptages et indicateurs disponibles sur cette forêt.

L'équilibre forêt gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre est atteint.

• Principales caractéristiques des activités de chasse.

Espèces chassées	Prélèvement actuel*	Taux de réalisation déclaré	Observations
Chevreuil	3,9	80 %	Il s'agit des données calculées avec les résultats des tableaux de chasse
Sanglier	1,1	36 %	

* : Les résultats de tir des espèces "*Sanglier*" et "*Chevreuil*" sont déclaratifs.
Le personnel assermenté n'ayant pas constaté de tir, celui-ci n'est donc pas garant des chiffres indiqués.

Espèce chassée		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Chevreuil	Attributions	5	5	5	5	5	5	5	5	4
	Réalisations	5	2	3	5	3	5	5	3	4
Sanglier	Attributions	2	2	2	2	2	5	5	5	3
	Réalisations	1	-	-	-	-	4	3	2	-

• Programme d'actions Chasse

Conscient qu'une gestion adaptée permet de diminuer la pression du gibier sur les peuplements, un plan d'actions relatif à l'amélioration de l'habitat est retenu. L'objectif est de répartir la pression du gibier sur l'ensemble de la forêt en évitant sa concentration sur les seules zones sensibles. En cas de déséquilibre forêt gibier avéré, ces actions seront accompagnées de l'augmentation des prélèvements visant à permettre un retour rapide à l'équilibre. Les principales actions retenues concernent :

- ↳ la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- ↳ l'élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- ↳ le fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (*flore et faune*).
- ↳ la recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (*flore et faune*).
- ↳ l'implantation et l'entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.

On veillera tout particulièrement à privilégier la quiétude aux abords des aménagements destinés à l'amélioration du milieu et à ne pas profiter des aménagements localisés pour y aménager des postes d'affûts et des miradors qui les rendraient rapidement inopérants.

2.5.4.4 Droits d'usage et affouage

• Etat des lieux

Il existe une demande annuelle émanant de la commune en forme de bois d'affouage. Le volume alloué correspond en moyenne à 40 % du volume sortant de la forêt, soit un volume délivré chaque année en moyenne de l'ordre de 160 m³ sur les neufs dernières années.

• Programme d'actions Affouage

L'affouage est le droit personnel reconnu aux habitants de la commune qui remplissent certaines conditions d'aptitude à participer à la répartition des produits ligneux des forêts de la collectivité pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques.

Par extension, c'est le nom donné à la coupe ou à la portion de coupe dont les produits sont destinés aux affouagistes ainsi qu'aux produits eux-mêmes.

Il est nécessaire de pérenniser ce droit en assurant un certain volume annuel dans les limites sylvicoles de ce que peut fournir la forêt sur un état d'assiette annuel.

2.5.4.5 Richesses culturelles

A notre connaissance, la forêt ne présente pas de richesse culturelle particulière, comme des vestiges historiques ou archéologiques.

• Etat des lieux

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (*création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc...*) dans les environs d'éventuels sites archéologiques devra être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 2003-245 en date du 04 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3 000 m² et 50 cm de profondeur, réalisés sur le territoire de la commune de Villers-sous-Pareid, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC. Compte tenu des surfaces concernées par les parquets de renouvellement (*minimum 5000 m²*) et si on souhaite réaliser un travail du sol, il faudra faire préalablement une déclaration au titre de l'archéologie préventive.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (*vestige, structure, objet, monnaie...*) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

2.5.5 Programme d'actions CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.1 Incendies de forêts

• Contraintes réglementaires :

Il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droit de ces propriétaires, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, maquis et garrigues.

Par ailleurs l'arrêté préfectoral n° 2004-1411 du 22 juin 2004 portant réglementation de l'emploi du feu et prescrivant des dispositions préventives contre l'incendie sur le territoire du département de la Meuse prévoit que tout feu est interdit du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année sur le département de la Meuse à une distance inférieure de 200 mètres des bois et des forêts, plantations, reboisements et friches pour les feuillus et 400 mètres pour les résineux.

• Etat des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.5.6.2 Déséquilibre sylvo-cynégétique

Les principales caractéristiques des activités de chasse et pêche sont à citer au § 2.6.4.3.

2.5.6.3 Crises sanitaires subies par la forêt

La présence d'arbres dépérissants au bord des sentiers de randonnée et globalement le long des routes ouvertes à la circulation engendre un risque à évaluer au cas par cas. L'extraction des arbres dangereux sera systématique. Le recours à la fermeture de certains accès devra être proposé.

L'exploitation du bois de chauffage par les affouagistes (*ou cessionnaires*) devra intégrer l'aspect sécurité et les risques liés. L'interdiction de certaines zones pourra être envisagée aux personnes non professionnelles.

La prolifération de chenilles processionnaires pourra conduire le propriétaire à interdire l'accès à tout ou partie de la forêt, en période défavorable, ou à recourir à la mécanisation de l'exploitation.

Chêne pédonculé : Une attention particulière est portée sur l'état sanitaire des chênes. Cela passe également par une surveillance des éclosions des différentes chenilles (*tordeuse, processionnaire, bombyx...*)

2.5.6.4 Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- **47,4 % des stations sont très sensibles** au tassement (*D-WO_VII et VIII*) ;
- 52,6 % des stations sont sensibles au tassement (*D-WO_VI*).

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

2.5.7 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122-7 et 122-8 du code forestier

Sans objet.

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par :

Nom, grade, fonction : à VERDUN, le 14 novembre 2013 Signature :

Pierre RIVIERE
Technicien supérieur forestier
Chef de projet "Aménagement"

En collaboration avec :

Jean-Luc MATHIEU	Cadre Technique <i>Responsable de l'Unité Territoriale Etain - Fresnes en Woëvre</i>
Jean-Luc PEHAU-PARCIBOULA	Technicien Opérationnel Forestier – Agent patrimonial <i>Chef de triage à Les Eparges</i>
Patrick MERMET	Technicien Opérationnel Forestier – Agent patrimonial <i>Chef de triage à Buzy - Darmont</i>
Jean-Marc BUISSON	Technicien Opérationnel Forestier <i>Opérateur "SIG"</i>
Agnès BARBIER	Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle <i>Assistante du service "Forêt" - Chargée de gestion foncière</i>

Date : Nom, grade, fonction : Signature :

Vérifié le :

par :

Gersende GERARD
Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
Responsable du service "Forêt" de l'ATE Verdun

Proposé le :

par :

André HOPFNER
Chef de mission de l'Agriculture et de l'Environnement
Directeur de l'agence territoriale de VERDUN

- Délibération de la collectivité propriétaire : (date)